

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 20 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE Laurent BROCHET Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean LOCATELLI, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires et membres suppléants** Olivier REILER, Bernard TENAILLON.

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Emmanuelle PY.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Bernard CERF à Bernard TENAILLON, Patrice DUMORTIER à Olivier REILLER, Gérard FESSELET à Jean-Louis HOTTLET, Daniel FRERY à Roger SCHERRER, Fatima KHELIFI à André HELLE, Marie-Lise LHOMET à Cédric PERRIN, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Thierry MARCJAN à Pierre OSER, Emmanuelle PY à Laurent BROCHET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 10 décembre	Le 10 décembre	En exercice	41
		Présents	28
		Votants	38

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Josette BESSE est désignée.

### **2018-09-30 Budget annexe du pôle médico-tertiaire à Beaucourt - Décision Modificative n° 2**

*Le Président sollicite l'assemblée afin de savoir si le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'adjonction de ce point à l'ordre du jour.*

*Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.*

Afin d'équilibrer le budget annexe du pôle médico tertiaire, il est nécessaire que le Budget Général fasse une subvention exceptionnelle au budget annexe, section fonctionnement compte 774 d'un montant de 1050,00 € HT.

Fonctionnement : Recette : Chapitre 77      Compte 774 : + 1 050,00 € HT

90053 Code INSEE	Communauté de Communes du Sud Territoire POLE MEDICO TERTIAIRE BEAUCOURT (60005)	DM n°2    2018
---------------------	---	----------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

ajustement 774

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-774 : Subventions exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 050,00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 050,00 €
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 050,00 €
<b>Total Général</b>		0,00 €		1 050,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver la Décision Modificative N°2 du Budget annexe du pôle médico-tertiaire situé à Beaucourt, selon les propositions formulées ci-dessus.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le

02 JAN. 2019

Le Président,



Le Président,

